

Conseil scientifique**Formation restreinte****Mardi 7 décembre 2021 15h15-17h15****Présents :**

Paul-André Rosental, Mirna Safi, Régis Bismuth, Frédéric Ramel, Florence Haegel, Guillaume Plantin, Pierre François, Thierry Mayer, Roberto Galbiati, Nicolas Sauger, Dina Waked, Alain Dieckhoff, Dominique Cardon, Séverine Dusollier, Eberhard Kienle, Jeanne Lazarus, Benjamin Marx, Caterina Froio, Olivier Borraz, Xavier Ragot, Émilien Ruiz, Cornelia Woll, Emmanuelle Loyer, Ghazala Azmat, Sabine Dullin, Martin Giraudeau, Alain Pottage, Myriam Dubois-Monkachi, Emanuele Ferragina, Florence Bernault, Mathias Vicherat.

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission, Direction scientifique
Carole Jourdan, directrice du pôle académique, Direction des ressources humaines
Anne-Solenne de Roux, directrice exécutive de l'Ecole d'affaires publiques

1/ Validation du compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 12 octobre 2021

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 12 octobre 2021.

2/ Intervention de Mathias Vicherat

Mathias Vicherat fait part de son plaisir de pouvoir échanger avec l'assemblée quelques sujets qui croisent la stratégie et les priorités académiques.

Il rappelle qu'un sénat académique aura lieu le 16 décembre prochain, en visioconférence, qui sera l'occasion d'approfondir les sujets évoqués ce jour, et de répondre aux questions de la faculté permanente. Mathias Vicherat aborde ensuite la question de la transition écologique à Sciences Po. En s'appuyant sur le rapport de Bruno Latour, ainsi que sur celui de Charlotte Halpern et d'Amélie Antoine, qui contiennent de très nombreuses propositions, Mathias Vicherat souhaite s'engager très rapidement dans une démarche de mise en œuvre ; ainsi, dès la rentrée 2022 il y aura un cours obligatoire sur la transition écologique au niveau collège ; le format, l'implication académique et les intervenants seront définis dans les prochaines semaines. Il souhaite que la faculté permanente joue un rôle de premier plan pour irriguer les enseignements dans toutes les écoles, tout en prenant en compte l'avancement inégal des écoles sur ce sujet de la transition écologique. Il s'agit également de poursuivre et d'approfondir les partenariats avec les sciences dures.

La transition numérique est également une priorité. Le partenariat avec Franck McCourt permet de financer des projets de recherche ; Mathias Vicherat a obtenu de Franck Mc Court que ce partenariat puisse également être utilisé pour recruter des enseignants-chercheurs.

Mathias Vicherat souhaite que, dans le cadre de la campagne présidentielle en cours, Sciences Po puisse être un lieu de débats fondés sur la rationalité et l'éthique. Le Parlement des étudiants souhaite inviter tous les candidats à la présidentielle. Afin que Sciences Po ne soit pas seulement une salle de meeting politique, Mathias Vicherat propose de réserver un temps, à la fin de chaque rencontre, dédié à une lecture scientifique des propositions de chaque candidat. L'OFCE propose de prendre en charge la partie économique des programmes. Mais toutes les autres disciplines sont évidemment appelées à prendre part à cette forme de débat contradictoire.

Mathias Vicherat souhaite également donner quelques précisions sur le poste de directeur ou directrice de la recherche et de la formation qu'il souhaite créer. Pour conjuguer davantage l'enseignement et la recherche à Sciences Po, il serait utile (sans que cela soit exclusif d'autres dispositifs) d'avoir une personne ayant la responsabilité des deux verticales. Mathias Vicherat souhaite prendre le temps de réfléchir à la composition du comité de recherche, qui sera vraisemblablement plus large que ceux mis en place pour les doyens de l'EAP et de PSIA. Mathias Vicherat précise qu'il est ouvert à toutes les propositions sur le profil, la manière de recruter, l'insertion dans l'organisation, etc.

Enfin, Mathias Vicherat souhaite évoquer avec les membres du Conseil la question de la position de Sciences Po quant à l'INSP [Institut national du service public]. Des échanges ont d'ores et déjà eu lieu entre Mathias Vicherat et la ministre de la fonction publique, de la transformation de l'action de l'Etat, Amélie de Montchalin, ainsi qu'avec Jean Bassères, le préfigurateur de l'INSP. Cet institut n'aura pas d'enseignants

permanents mais regroupera 14 écoles de formation de la fonction publique et reposera sur des formations – initiales ou continues – extérieures. Certains établissements, PSL par exemple, ont commencé à travailler à des programmes de formation. Mathias Vicherat souhaite que Sciences Po se mobilise rapidement pour proposer à une offre de formation qui s'intégrerait à l'offre de l'INSP.

Après avoir remercié le directeur pour son intervention, Frédéric Ramel revient sur la création de cours dans le cadre de la mobilisation de Sciences Po sur la transition écologique. Il estime qu'il faut penser à l'irrigation bien sûr à l'échelle des écoles, mais aussi à l'échelle du collège universitaire. Il s'agit d'éviter les effets d'affichage, cet effet d'image qui pourrait ne pas aller au fond de la question. Sur la question du provost, Frédéric Ramel souhaite savoir si le comité va également être chargé de définir la fiche de poste ou si celle-ci sera rédigée en amont, et dans ce cas, par qui le sera-t-elle. Il appelle en outre à un consensus autour de la composition du comité de sélection, ainsi qu'à une audition plénière par la faculté permanente des candidats qui seront retenus en short-list.

Dominique Cardon souhaite attirer l'attention de Mathias Vicherat sur l'offre d'enseignement sur le numérique à Sciences Po. Si un cours commun obligatoire de culture numérique au collège existe bien depuis 4 ans, il ne répond plus à la demande étudiante, qui concerne la culture numérique, mais aussi la fabrication numérique ; l'enseignement sur les datas doit être repris, assemblé à l'histoire, la géographie et les enjeux socio-politiques relatifs au numérique plus généralement.

Eberhard Kienle revient sur la création d'un poste de provost à Sciences Po et souhaiterait avoir des précisions sur le rôle du provost par rapport au directeur, par rapport à la faculté permanente, et plus généralement en termes de gouvernance institutionnelle.

Mathias Vicherat répond sur la création d'un cours lié à la transition écologique au collège universitaire : il faut bien entendu éviter les effets d'affichage, mais il considère que l'initiative de Dauphine, par exemple, avec un cours obligatoire de 18 heures en première année, a produit un réel effet d'entraînement et de lisibilité. Mais il ne s'agit pas s'arrêter là, il s'agit de mettre en place une logique de culture commune en exportant le modèle de ce type de cours sur l'ensemble des campus. Mathias Vicherat souhaite s'en remettre à une task-force académique quant à l'irrigation, qui permettrait d'avoir des référents sur ces sujets dans chaque école.

Sur la question du provost, Mathias Vicherat précise qu'il entend nommer une personne, académique, qui aura pour mission de conjuguer la recherche et l'enseignement au niveau du Comex. Le schéma envisagé ne consiste pas à créer une nouvelle fonction qui chapeauterait une direction de la recherche et une direction de la formation, mais bien plutôt de nommer un directeur ou une directrice scientifique qui conjuguera la recherche et l'enseignement, avec des fonctions de management. A propos de la procédure de nomination, Mathias Vicherat est favorable à la mise en place de moments de dialogue entre la faculté permanente et les candidats auditionnés, soit sous la forme d'un sénat académique, soit sous la forme de grand oral sans vote.

A propos d'une éventuelle évolution des statuts, Mathias Vicherat suggère que les conseils de l'institut et de la vie étudiante élargissent le spectre des sujets traités, dans le cadre des actuels statuts de ces deux conseils. Quant au conseil scientifique, Mathias Vicherat indique que, sous réserve d'une réforme des statuts, le rôle de celui-ci pourrait évoluer et devenir décisionnaire, quand il n'a aujourd'hui qu'un rôle consultatif.

Concernant l'INSP, Mathias Vicherat précise que le parcours d'études envisagé est constitué de 3 blocs, successifs : un tronc commun à l'ensemble des écoles, puis un stage et une série d'enseignements plus spécialisés en fonction des débouchés professionnels envisagés ; il indique que Sciences Po pourrait faire des propositions d'enseignements pour le tronc commun, qui devrait être prêt à la rentrée de septembre 2022.

Anne-Solenne de Roux ajoute que le travail actuellement en cours consiste à identifier, à partir du rapport de préfiguration de l'INSP, les propositions qui pourraient être faites par Sciences Po pour la formation initiale de l'INSP, mais aussi pour la formation continue et la recherche, que l'INSP souhaite développer. Elle précise que l'INSP aura vocation à financer des projets de recherche sur l'action publique.

Mathias Vicherat encourage la faculté permanente à soumettre des projets, en particulier sur des axes comme la lutte contre les inégalités et la pauvreté.

Olivier Borraz souhaite obtenir une précision sur les recrutements liés au numérique : il s'interroge sur le rôle de Franck Mc Court dans le processus de décision, en référence à son rôle dans le choix actuellement en cours des projets de recherche financés par son don à Sciences Po. Olivier Borraz insiste sur la nécessité absolue d'avoir, pour Sciences Po, le choix des candidats et des décisions de recrutement. Par ailleurs, il s'interroge sur l'intérêt pour l'institution de travailler avec l'INSP, les ressources en personnel académique étant déjà limitées pour les enseignements à Sciences Po.

Xavier Ragot revient sur la suggestion de Mathias Vicherat à propos de la campagne présidentielle. Pour sa part, il s'y déclare favorable et ajoute que s'il s'agit effectivement d'un exercice délicat pour un académique, il est convaincu qu'il existe une place dans le débat public pour préciser le cadre intellectuel et remettre en contexte les propositions des candidats.

Sabine Dullin revient sur la mise en œuvre des propositions des rapports sur la transition écologique ; elle suggère d'une part d'inverser les choses, c'est-à-dire de penser à la question académique avant l'enseignement, et d'autre part que la transition écologique ne soit pas conçue comme un sujet isolé du contenu des recherches académiques. Par ailleurs, le conseil du centre d'histoire a évoqué la question du rôle des chercheurs dans une campagne électorale et a abouti à la conclusion qu'il est complexe, pour un historien, de dérouler un raisonnement d'historien face à un discours politique très rodé. L'intérêt de réfléchir au discours politique est indéniable, mais le faire lors d'un débat ne semble pas adéquat.

Cornelia Woll signale les remarquables interventions dans la presse de membres de la faculté permanente, par exemple l'article de Jacques Semelin en réponse à Eric

Zemmour ou celle d'Emilien Ruiz à propos de la suppression de fonctionnaires proposés par Valérie Pécresse. Ces interventions issues de la sphère académique lui semblent ce que l'on peut attendre de plus opportun en matière d'intervention dans le débat public, à la différence d'une prise de parole lors d'une conférence d'un personnage politique en campagne, où le format, les codes et les questions ne se prêtent pas au développement d'un argumentaire scientifique.

Concernant la transition numérique, Caterina Froio souhaite que des formations soient proposées aux chercheurs, aux enseignants et aux étudiants sur le stockage des données numériques afin qu'elles soient à la fois protégées et exploitables. Concernant la proposition de Mathias Vicherat, elle estime qu'il peut être difficile de demander à des chercheurs de se positionner en face à des personnes politiques et leurs programmes, surtout quand ces chercheurs travaillent sur des sujets sensibles comme l'extrême droite. Il est alors peut-être envisageable de penser à des discussions thématiques, par exemple sur l'immigration, qui pourrait être discutée selon plusieurs points de vue en amenant un peu de complexité sur un sujet de plus en plus évoqué de manière trop simpliste.

Mirna Safi confirme que des chercheurs et chercheuses de MIDI [Migration et diversité, initiative collective interdisciplinaire intégrée à la soufflerie de la direction scientifique] sont mobilisées pour organiser quatre débats, dans un format qui devrait permettre de faire un point sur les questions et enjeux liés à l'immigration.

En réponse à la question d'Olivier Borraz sur le financement de projets dans le cadre de l'appel Franck Mc Court, Cornelia Woll précise que ce n'est pas le donateur qui choisit les projets lauréats, mais un comité scientifique où Sciences Po est majoritaire et décisionnaire. Les recrutements qui pourraient être financés sur des fonds Franck McCourt seront réalisés selon les mêmes procédures que les autres recrutements de la faculté permanente, procédures qui garantissent l'autonomie et l'indépendance scientifiques.

Mathias Vicherat répond aux questions. A propos de l'INSP, outre l'enjeu financier, il lui semble qu'il serait dommageable que Sciences Po ne prenne pas sa place au cœur de la formation des fonctionnaires de demain.

Concernant la campagne présidentielle, Mathias Vicherat entend les différents points de vue mais il rappelle que les étudiants et étudiantes sont en demande de l'intervention de chercheurs et chercheuses à l'occasion de ce type d'évènements et qu'il estime pour sa part que Sciences Po doit jouer un rôle en apportant une plus-value scientifique dans le débat politique. Il s'agira bien entendu d'établir un cadre et une discipline dans les échanges, et en outre de protéger les chercheurs.

3/ Avis sur les demandes de congés sabbatiques universitaires, campagne automne 2021

Thierry Mayer présente la demande d'Eduardo Perez, *Associate Professor* au département économie depuis 2016. Théoricien qui enseigne essentiellement de la

microéconomie, Eduardo Perez souhaite répondre à l'invitation de l'institut universitaire européen de Florence, pour développer des collaborations et approfondir ses recherches. Le département d'économie est très favorable.

Sabine Dullin présente la demande de Mario Del Pero. Professeur des universités à Sciences Po depuis 2013, Mario Del Pero enseigne l'histoire des relations internationales et l'histoire des États-Unis. Il a publié plusieurs livres et d'articles et est par ailleurs directeur des études doctorales. Tout ceci favorise sa demande, car il faut qu'il puisse repartir sur de nouvelles recherches avec en projet le sujet des États-Unis et le sida depuis 1981. Il sera accueilli à Washington l'année prochaine. L'avis du département est très favorable.

Alain Chatriot est aussi professeur d'université depuis 2015, très investi dans les tâches collectives de l'établissement en étant à la fois membre du Conseil du centre d'histoire, membre du Conseil de l'institut et référent pour le collège en histoire tout en siégeant au CNU. Il souhaite faire une pause en proposant de travailler sur une nouvelle publication. L'avis du département est également très favorable.

Frédéric Ramel présente 4 dossiers en science politique, en précisant que les 4 ont reçu un avis favorable du département. Didier Bigo, professeur des universités, est un entrepreneur qui a disséminé la sociologie politique de l'international à l'échelle globale. Il aimerait mettre à profit un temps d'écriture sur des questions qui lui sont chères : les modalités de surveillance.

Charlotte Halpern s'est beaucoup impliquée dans des instances décisionnelles, en particulier sur la transition écologique ces dernières années. Elle demande ce congé d'un an pour finaliser son HDR.

Florence Haegel, l'un des piliers du département, souhaite mettre à profit cette année sabbatique pour finaliser ses projets en cours, mais aussi pour s'engager dans de nouvelles recherches et nouveaux matériaux empiriques. Il semble tout à fait naturel qu'après des années consacrées au collectif, du temps lui soit accordé pour revenir à la recherche qui va ensuite irriguer des propositions d'enseignement.

Mathias Thiemann *Associate Professor* depuis peu, souhaite élargir son champ de recherche, en engageant un programme de recherche sur le rôle des banques centrales en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Il dispose d'une invitation à Hambourg.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil scientifique sur la référence, inégale, à l'investissement collectif dans les présentations qui viennent d'être faites à propos de ces demandes de congés sabbatiques universitaires, et sur la place des femmes dans les activités collectives. Les directeurs de département concernés précisent les activités collectives de chacun des candidats.

Mathias Vicherat considère que la part et la place des femmes dans la faculté permanente recoupe le sujet des recrutements. La fixation de quotas n'est pas sans poser des questions sur le plan juridique, et demeure une solution extrême. Il suggère

de maintenir une recommandation forte à recruter prioritairement, à profils et qualifications égales, des femmes.

Cornelia Woll rappelle que la recommandation, sous diverses formes, existe depuis de nombreuses années, mais qu'elle ne donne pas les résultats escomptés. Elle s'interroge sur l'opportunité d'accentuer les contraintes pour parvenir à infléchir réellement les décisions, en particulier pour celles pour lesquelles un avis du Conseil scientifique est requis.

4/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'une ou un Assistant Professor (poste privé en tenure track) en sociologie

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la fiche de poste en vue du recrutement d'une ou un Assistant Professor (poste privé en tenure track) en sociologie.

5/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'une professeure ou d'un professeur des universités (poste public) en sociologie

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la fiche de poste en vue du recrutement d'une professeure ou d'un professeur des universités (poste public) en sociologie.

6/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'une professeure ou d'un professeur des universités (poste public) en science politique, profil relations internationales et multilatéralisme

Thierry Mayer s'interroge sur le statut demandé dans la version en anglais de la fiche de poste. Sur le marché académique international, le statut de Full Professor est associé à une carrière déjà très avancée. Est-ce l'intention du CERI ? Dans la mesure où le statut d'Associate Professor signifie aussi un statut de professeur de rang A, il se demande s'il n'y aurait pas plus de candidatures si le poste était ouvert sur un statut d'Associate Professor.

Frédéric Ramel explique que l'intention est de recruter une personne qui puisse dès son arrivée encadrer des thèses, enseigner au collège en tant que généraliste des relations internationales et contribuer aux programmes de recherche en cours. Il lui semble possible d'ouvrir le poste sur le statut d'Associate Professor mais en indiquant clairement dans la fiche de poste que le profil recherché est un profil senior.

Florence Bernault précise que la séniorité peut différer selon les disciplines et les universités ; Full Professor ne signifie pas systématiquement un profil fin de carrière ; il lui semble dans le cas précis recommander d'ouvrir le poste aux deux statuts.

Cornelia Woll indique donc que la fiche de poste en anglais sera modifiée en ce sens. Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la fiche de poste en vue du recrutement d'une professeure ou d'un professeur des universités (poste public) en science politique, profil relations internationales et multilatéralisme.

7/ Questions diverses

Carole Jourdan souhaite informer les membres du Conseil de la publication d'un décret fin octobre au sujet des éméritats des professeurs d'université et maîtres de conférences des universités, qui permet d'attribuer l'éméritat pour 5 ans et de le renouveler 2 fois. Un décret identique a été pris pour les directeurs de recherche du CNRS et ces dispositions vont être transposées pour le personnel de la FNSP avec des éméritats d'une durée maximale de 15 ans.

Sabine Dullin informe les membres du Conseil que le CNU a décidé de ne plus exiger la qualification quand on est maître de conférences et que l'on souhaite postuler à un poste de professeur des universités. Seule l'HDR reste exigée. Le département d'histoire avait calé ses critères de passage d'Assistant Professor à Associate Professor sur ce format, et exigeait donc la qualification pour obtenir la tenure. Cette exigence n'étant plus d'actualité pour le professorat, elle devient caduque pour l'obtention de la tenure en histoire à Sciences Po.

Guillaume Plantin rappelle pour celles et ceux qui n'auraient pas pris connaissance du message que la DS a lancé l'appel du SAB ; les projets sont attendus pour le 15 février, le SAB se réunira en avril pour l'évaluation des projets.

Concernant l'appel à projets McCourt, Cornelia Woll indique que 31 projets de très grande qualité ont été soumis ; le comité se réunira une deuxième fois pour sélectionner les projets qui seront retenus. Le calendrier a été légèrement décalé en raison du grand nombre de dossiers reçus.

Mathias Vicherat indique qu'il souhaite faire évoluer la procédure de sélection du doyen de l'EAP, en raison d'un nombre trop faible de candidatures reçues jusqu'à présent. Le comité demeure identique mais le directeur sera plus étroitement associé à ses travaux. La fiche de poste est republiée et plus largement diffusée. Le dépôt des candidatures est repoussé au 3 janvier 2022. En revanche, conformément à la décision initiale, les auditions auront lieu sans le directeur.

Guillaume Plantin annonce que, dans le cadre de la célébration des 150 ans de Sciences Po, Mathias Vicherat souhaite, entre autres événements, décerner trois doctorats honoris causa : l'un à une personnalité politique, un autre à une personnalité des arts et des lettres et un troisième à une personnalité académique. Guillaume Plantin se tient à la disposition des membres du Conseil pour recueillir leurs propositions.

Olivier Borraz fait part de son inquiétude sur le déménagement à Saint Thomas. Les conditions d'accès au bâtiment et de circulation à l'intérieur de celui-ci telles que récemment annoncées sont très restrictives, et contraires à ce qu'elles doivent être

pour une université de recherche. A défaut d'être ouverte sur la ville, Sciences Po devrait permettre aux personnes de circuler facilement d'une aile à une autre, d'un centre de recherche à un autre.

Mathias Vicherat sera attentif à l'enjeu de circulation pleine et entière, qui doit être combiné avec l'enjeu de la sécurité à l'entrée du bâtiment. Un point est programmé sur ce sujet spécifique avec le secrétaire général de Sciences Po.

8/ Avis sur la demande de promotion de Marta Domínguez-Folgueras, *Associate Professor* FNSP de rang B, au grade d'*Associate Professor* FNSP de rang A

Florence Bernault présente le dossier de Marta Domínguez-Folgueras, *Associate Professor* à la FNSP depuis 2013. Elle a obtenu son doctorat à l'université de Madrid en 2016. Depuis son arrivée à Sciences Po, Marta Domínguez-Folgueras a pleinement rempli ses obligations, tant en matière d'enseignement qu'en investissement collectif, pour lequel elle est même largement au-delà des attentes. La directrice du département et la directrice de l'unité soulignent à quel point elle est une enseignante et une chercheuse précieuse pour le département sociologie et un pilier de l'équipe de la faculté permanente. Elle a en charge de nombreux cours, dont un sur 4 campus en même temps avec des évaluations très positives d'étudiants. Elle a mené 10 directions de mémoires de masters et 5 directions de thèses. Son engagement dans les activités de service est exceptionnel et elle est également impliquée dans plusieurs programmes. Elle a soumis son habilitation en 2020 sur la sociologie des familles et la sociologie de l'inégalité entre les genres. Par ailleurs, sa production scientifique est importante. Florence Bernault attire l'attention sur la visibilité de la recherche de Marta Domínguez-Folgueras, puisqu'elle publie en 3 langues à la fois. Elle travaille de manière comparative entre la France, l'Allemagne et l'Espagne en analysant le sujet du travail non rémunéré. Récemment et de manière très réactive, elle a étudié le rôle de la cohabitation familiale et l'impact de la pandémie. Elle a apporté plusieurs contributions sur le plan théorique. Ses rapporteurs extérieurs soulignent l'importance et la qualité de sa recherche, la richesse de ses travaux en parlant de « *distinguished scholar* », de « *lady expert* ». En prenant en compte tous ces éléments, Florence Bernault émet un avis très favorable à la demande de promotion de Marta Domínguez-Folgueras,

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de promotion de Marta Domínguez-Folgueras, *Associate Professor* FNSP de rang B, au grade d'*Associate Professor* FNSP de rang A.

Guillaume Plantin et Cornelia Woll rappellent qu'il est informellement attendu des membres du Conseil scientifique une prise de parole pour justifier un vote négatif sur une situation personnelle.

9/ Avis sur la demande de promotion d'Andrew Smith, directeur de recherche FNSP, au grade de directeur de recherche de classe exceptionnelle FNSP

Cornelia Woll rappelle la situation d'Andrew Smith. A sa création, la FNSP avait vocation à encourager le développement de la science politique sur l'ensemble du territoire ; certains postes de chercheurs FNSP ont donc été créés notamment au sein de l'IEP de Grenoble et de Bordeaux. Andrew Smith est dans ce cas, chercheur FNSP affecté à l'IEP de Bordeaux.

Emanuele Ferragina indique que tous les rapporteurs ont jugé le dossier excellent. Il s'agit de la promotion vers le niveau le plus élevé de la FNSP, celui de directeur de recherche de classe exceptionnelle. Le travail d'Andrew Smith se caractérise par 3 axes à l'intersection entre la science politique et l'économie. Toute sa recherche aboutit à une production scientifique sur des thèmes variés. En premier axe : l'analyse comparée de l'action publique en Europe, en deuxième : un axe qui mélange la sociologie et l'économie politique et le troisième sur l'économie du capitalisme contemporain. Ses recherches ont balayé plusieurs champs sur les politiques publiques en s'orientant de plus en plus vers des recherches environnementales. Des lettres élogieuses émanent du centre de recherche, des chercheurs et du directeur de l'IEP de Bordeaux. Même en étant chercheur, il a investi dans l'enseignement et la formation des doctorants. Emanuele Ferragina a remarqué qu'Andrew Smith a un sens très fort du service, exceptionnel pas seulement dans l'institution, mais également au sein du développement de la discipline. Pour conclure, ses recherches sont reconnues internationalement et à Bordeaux, il est considéré comme un pilier du centre de recherche.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de promotion de Andrew Smith au grade de directeur de recherche de classe exceptionnelle FNSP.

10/ Avis sur la demande de renouvellement en qualité de professeur associé (PAST) à temps plein de Thierry Balzacq

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de renouvellement en qualité de professeur associé (PAST) à temps plein de Thierry Balzacq.

11/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Christophe Bellon

Paul-André Rosental présente Christophe Bellon, maître de conférences à l'université catholique de Lille. Il a publié plusieurs ouvrages et propose une HDR, dont le garant serait Nicolas Rousselier, sur Waldeck Rousseau sur l'anthropologie de la délibération parlementaire.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Christophe Bellon.

12/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Emmanuel Blanchard.

Florence Bernault précise que la demande d'Emmanuel Blanchard porte sur l'autorisation d'inscription pour une HDR sous la direction de Romain Bertrand. Emmanuel Blanchard est maître de conférences à l'université de Saint-Quentin en Yvelines depuis 2009, il est titulaire d'un doctorat d'histoire de l'université de Dijon en 2008 et il est d'ores et déjà un spécialiste reconnu de la police des immigrations algériennes en territoire français métropolitain. Sa thèse a été publiée en 2011. Le sujet de recherche de son HDR prolonge son interrogation de thèse jusqu'à la gestion publique des immigrations algériennes. Il s'appuie sur des documents inédits du bureau des interventions du service des affaires indigènes nord-africaines des années 30. Les recherches de Romain Bertrand le désignent comme un excellent garant pour cette HDR. Par ailleurs, les publications d'Emmanuel Blanchard augurent bien de soutenance de son HDR. Ses actualités scientifiques et la qualité de son projet garantissent sa demande d'inscription.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Emmanuel Blanchard.

13/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Johannes Boehm

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Johannes Boehm.

16/ Avis sur la demande d'autorisation de Jenny Andersson à diriger trois thèses à Sciences Po

Florence Haegel indique que Jenny Andersson, arrivée à Sciences Po en 2009, est directrice de recherche au CNRS, détachée depuis janvier 2020 à l'université d'Uppsala. Elle a en codirection 3 doctorants qui sont à la fois rattachés au MaxPo et au CEE. Il s'agit d'autoriser Jenny Andersson à poursuivre la direction de ces trois thèses, qui avancent au rythme attendu. Florence Haegel émet un avis favorable pour cette autorisation.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Jenny Andersson à diriger trois thèses à Sciences Po.

14/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Philippe Foro

Paul-André Rosental présente le dossier de Philippe Foro, qui travaille sur l'histoire politique de l'Italie au XXe siècle et présente une HDR dont le garant sera Marc Lazar. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur ce sujet et aussi d'éditions critiques du gendre de Mussolini. Son HDR porte sur Aldo Moro avec la problématique est de montrer comment un jeune juriste formé sous le fascisme va devenir ce qu'il a représenté.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Philippe Foro.

15/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Pierre Fuller

Paul-André Rosental présente le dossier de Pierre Fuller, *Assistant Professor* à Sciences Po. Avant de venir à Sciences Po, il a été à Manchester puis à Melbourne. Il est l'auteur d'un livre sur les famines dans la Chine des années 20. Il propose une HDR dont la garante sera Sabine Dullin, qui est une relecture de l'idéologie du mouvement maoïste à travers la question de la modernisation.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Pierre Fuller.